

**De :** GP FS CHUBB Flash-Infos Produits & Réglementation  
**Objet :** Flash-Info - Produits & Réglementation - FLA-25-17 - Câbles & Euroclasse - Evolution de la classification et conséquences  
**Date :** vendredi 18 juillet 2025 12:29:04  
**Pièces jointes :** image010.png  
image015.png  
image016.png  
image007.png



# Flash-Info Service

## Produits & Réglementation

**Thème :** Câbles & Euroclasse  
**Objet :** Evolution de la classification et conséquences  
**De :** Yannick Thiefin      **Date :** 18/07/2025    **N° FI :** FLA-25-17  
**Liste(s) de diffusion FI :**  SSI (Détection incendie)     Protection incendie  
                                       SSI (Extinction)             Conseil & formation

Ce Flash-Info fait l'objet d'une enquête pour recueillir votre niveau de satisfaction au travers de 2 questions afin d'améliorer nos supports et communications futures. ***On compte sur vous !***



## Lien vers l'enquête

Version PDF du Flash-Info : FLA-25-17

Retrouvez l'ensemble des Flash-Infos via ce [lien](#)

## Introduction

Les câblages des installations de sécurité alimentés électriquement (SSI, éclairage de sécurité, ...) sont soumis à des obligations réglementaires et normatives quant à la réaction et la résistance au feu.

La classification des exigences relatives à ces câbles a évolué afin d'être en accord avec les textes européens.

Ce flash-info a pour objet de :

- Présenter l'évolution de ces classifications
  - Présenter les nouvelles exigences règlementaires et normatives

## La classification des câbles

## ■ La classification « franco-française »

Selon la norme NF C32-070, le comportement au feu des câbles est le suivant :

Réaction au feu	C3	Câble ordinaire
	C2	Câble qui, pris isolément, lorsqu'il est enflammé, ne propage pas la flamme
	C1	Câble qui, lorsqu'il est enflammé, ne dégage pas de produits volatils inflammables en quantité suffisante pour donner naissance à un foyer d'incendie secondaire
	CR2	Câble ordinaire
Résistance au feu	CR1	Câble qui, pris dans un foyer d'incendie, continue à assurer ses fonctions pendant un certain temps

## ■ La classification européenne (Euroclasse)

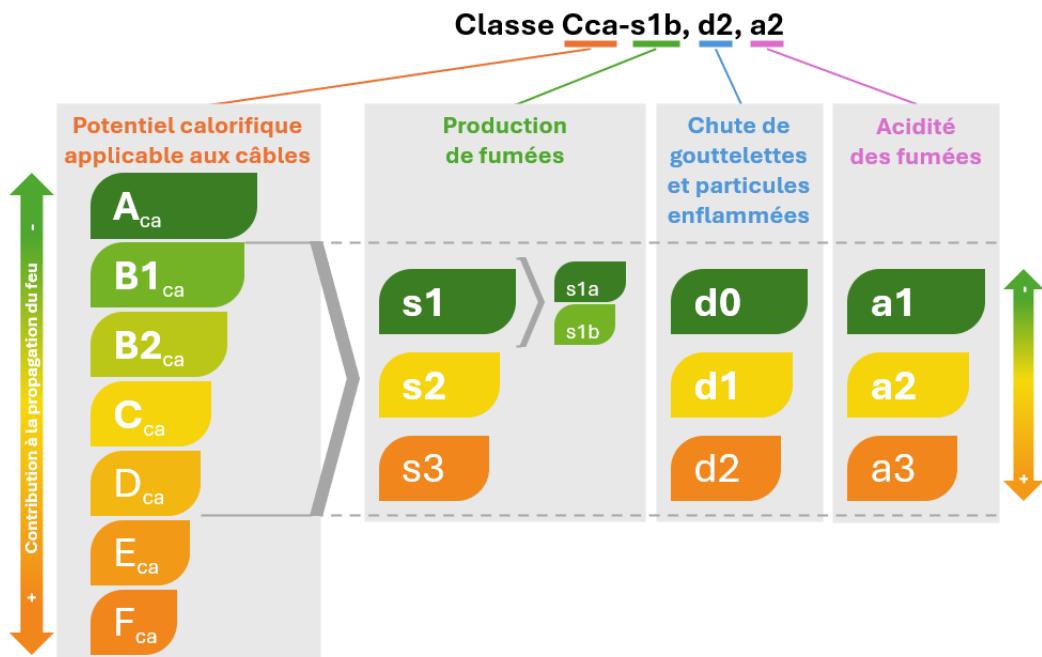
Le règlement délégué européen n° 2016/364 a introduit la classification des caractéristiques de réaction au feu des produits de construction, dont les câbles font partie.

Ce texte ne traite que de la réaction au feu et non de la résistance au feu.

Cette nouvelle classification prend en compte 4 critères :

- Le potentiel calorifique (Source d'ignition et de propagation du feu)
- La production de fumées
- La chute de gouttelettes et particules inflammées
- L'acidité des fumées

### Classes pour les câbles



Potentiel calorifique applicable aux câbles	A <sub>ca</sub>	« Incombustible » (PCS ≤ 2 MJ/kg)
	B1 <sub>ca</sub>	
	B2 <sub>ca</sub>	
	C <sub>ca</sub>	Non propagateur de flamme
	D <sub>ca</sub>	
	E <sub>ca</sub>	
Production de fumées	F <sub>ca</sub>	Propagateur de flamme
	s1	Pas ou peu de fumée
	s2	Fumée visible
Chute de gouttelettes et particules inflammées	s3	Fumée importante
	d0	Pas de gouttelette
	d1	Gouttelettes dont la persistance est ≤ 10 sec
Acidité des fumées	d2	Gouttelettes dont la persistance est > 10 sec
	a1	Fumées peu acides et non corrosives
	a2	Fumées peu acides mais corrosives
	a3	Fumées acides et corrosives

Le classement des câbles sera l'association de ces différents critères.

A titre d'exemple :

- B2<sub>ca</sub>-s1,d1,a1 : Câble à performance optimale.
- C<sub>ca</sub>-s1,d1,a1 : Câble à performance améliorée limitant les dégagement de fumées opaques et toxiques.
- E<sub>ca</sub> : Câble à performance basique, non propagateur de flamme.

## Les évolutions réglementaires et normatives

### ■ Les règlements de sécurité des ERP et des IGH

Un arrêté du 17 mai 2024 applicable aux projets dont la demande d'autorisation de travaux est déposé depuis le 23 mai 2025, introduit pour les câbles cette notion d'Euroclasse et a modifié plusieurs articles des règlements de sécurité ERP et IGH.

Les exigences qui mentionnaient la mise en œuvre de câbles C2, prévoient désormais des câbles C<sub>ca</sub>-s2,d2,a2.

Cela concerne entre autres les articles suivants :

ERP	EL 10	Canalisations des installations « normal-replacement »
	EC 12	Conception de l'éclairage de sécurité par blocs autonomes
	PE 24	Installations électriques, éclairage
IGH	GH 44	Circuits d'alimentation en énergie des installations de sécurité
	GH 45	Canalisations des installations « normales – remplacement »
	GH 48	Eclairage

### ■ Les normes NF S61-970 et NF S61-932

Les dernières révisions de ces normes ont également fait évoluer les exigences de classification.

La norme NF S61-970 prévoit désormais :

Lignes de communication	D <sub>ca</sub> -s2,d2,a2
Lignes d'alimentation	E <sub>ca</sub>

La norme NF S61-932 prévoit désormais :

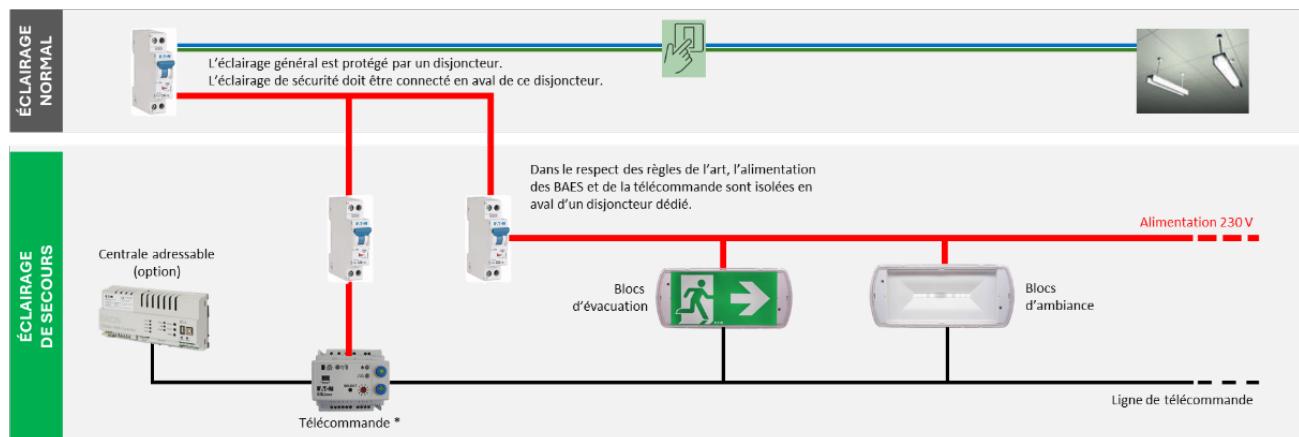
Lignes de contrôle de position	D <sub>ca</sub> -s2,d2,a2
Lignes de télécommande	E <sub>ca</sub>

## Conséquences sur nos installations

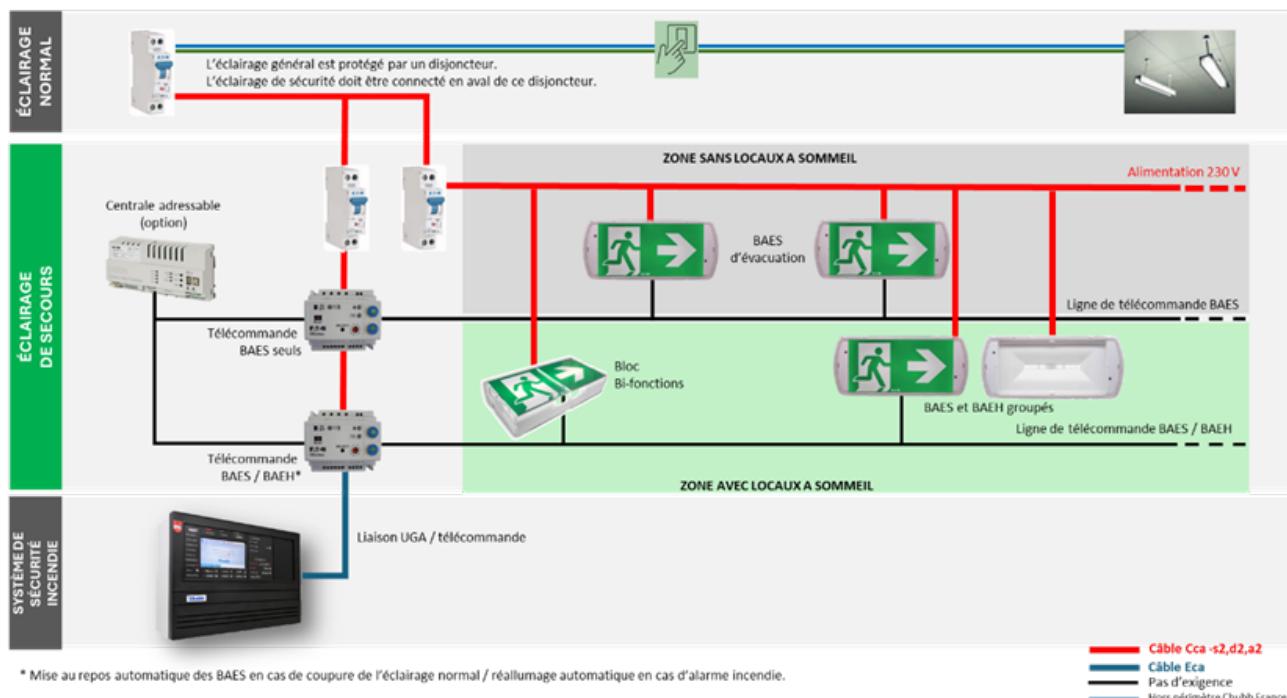
### ■ Eclairage de sécurité

Ci-dessous les câbles à mettre en œuvre selon différentes configurations :

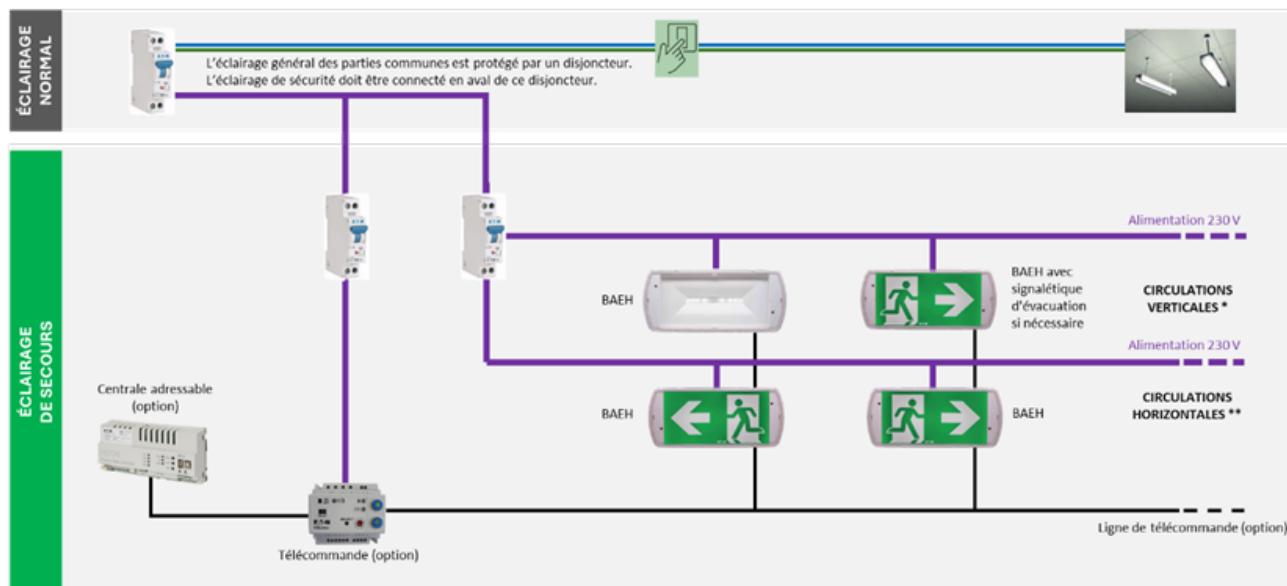
#### • CONFIGURATION AVEC BAES



## • CONFIGURATION AVEC BAEH OU BLOCS BI-FONCTIONS (ERP AVEC LOCAUX À SOMMEIL)



## • CONFIGURATION AVEC BAEH (BÂTIMENTS D'HABITATION)



Approvisionnement en câble :

- De nouveaux codes seront créés prochainement en Cca-s2,d2,a2.
- Pour les sites non concernés (permis de construire antérieur au 23 mai 2025), les codes articles en C2 restent disponibles.

## ■ S.S.I.

Ci-dessous, quelques exemples de câbles à mettre en œuvre selon les dispositions normatives :

### Détection incendie

Tableau principal vers ECS

EAE vers ECS → Si EAE dans le même volume que l'ECS)

Voie de transmission rebouclée (du 1<sup>er</sup> au dernier point)

E<sub>ca</sub>

E<sub>ca</sub>

D<sub>ca</sub>-s2,d2,a2

### Diffusion d'alarme

UGA vers UGCIS ou DCM issue de secours UGA vers éclairage de sécurité	E <sub>ca</sub> E <sub>ca</sub>
<b>Mise en sécurité</b>	
Ligne de télécommande du CMSI vers 1 <sup>er</sup> DAS/DCT → <i>Si transmission par émission de courant)</i> Contrôle de position 1 <sup>er</sup> au dernier DAS	E <sub>ca</sub> E <sub>ca</sub>

L'intégralité des obligation de câblages sont définis dans le guide SSI ([édition 2025](#))

## Conséquences sur nos chantiers

L'application des textes n'étant pas rétroactive, toutes les installations en place et réalisées avec des câbles classifiés C2 sont réputées conformes.



- En revanche, toutes nouvelles installations ou extensions impliquant un nouveau permis de construire (à partir du 23 mai 2025) devront répondre aux Euroclasses.
- Il faut donc être vigilant à la conformité des câbles installés par nos sous-traitants. Le marquage n'est pas imposé sur les câbles. Il est important de mentionner le(s) type(s) de câble à mettre en oeuvre sur nos documents, devis, commande et PV de réception par exemple.
- Les tarifs des nouveaux câbles sont plus onéreux (de l'ordre de 20 à 30%), il faut donc bien l'anticiper dans nos devis.

## Vos interlocuteurs

**CHEFS PRODUITS  
QUI FAIT QUOI ?**

**Missions du service produits et réglementation**

- Définir l'offre des produits et services
- Lancer les nouveaux produits ou services puis les gérer pendant leur cycle de vie
- Assurer l'interface avec les agences et les services centraux :
  - Transfert de connaissance
  - Formation technico-commercial
  - Soutien et assistance technico-commercial en avant-vente et après-vente
  - Animation de réunions d'informations en régions
  - Fourniture d'argumentaires commerciaux
- Gérer la réalisation, mise à jour et diffusion des documents technico-commerciaux
- Assurer la veille technologique, concurrentielle, normative et réglementaire
- Représenter l'entreprise dans les activités syndicales professionnelles

 <b>Laurence FABRE</b> Directeur RIA, Robinetterie, Emiseur, Colonne et poteau d'incendie	 <b>Franck GAILLARDOU</b> <b>NOUS RECRUTONS</b> Avant départ en retraite Eclairage de sécurité Compartimentage Désembourrage naturel Désembourrage mécanique	 <b>Yannick THIEFIN</b> Conseil et formation Support réglementation Plan, Consigne, Régrite Signalisation Sécurité et délivrance	<b>C</b>			
 <b>Raphaël AUGEREAU</b> Extinction automatique à gaz, eau et poudre Extinction par brouillard d'eau	 <b>Recrutement en cours</b> <b>NOUS RECRUTONS</b> Pourquoi pas Vous ! Détection incendie Équipement d'alarme PMSI DAIFIDACO	 <b>Delphine CHAFFARDON</b> Responsable des articles et offres clients	 <b>Ludovic VERDIER</b> Responsable du service Produits & Réglementation	 <b>Julien EUDELINNE</b> Responsable national ARI, Détection gaz Risques spéciaux	 <b>Pierre-Nicolas CARON</b> Responsable prescription	<b>Autres supports de la direction des ventes</b>

**Chefs produits – Qui fait quoi ?**

**Pour toute demande d'inscription/désinscription, merci d'envoyer un mail à [veronique.lachaume@chubbfs.com](mailto:veronique.lachaume@chubbfs.com) en précisant la ou les listes de diffusion concernées :**

SSI Détection incendie | SSI Extinction | Protection incendie | Conseil & formation.

*Nota : Vu le nombre important de destinataires, ce mail peut faire l'objet de plusieurs diffusions distinctes.*

